REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 18 novembre 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances et des ressources humaines

Bilan de législature en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes

Le département des finances et des ressources humaines (DF) présente les mesures réalisées au cours de cette législature pour lutter contre les violences faites aux femmes. Le Conseil d'Etat a pris acte, ce mercredi, des réalisations du plan d'action qui s'étend jusqu'en 2023.

Le département des finances et des ressources humaines (DF) met en œuvre, depuis le début de la législature, un plan d'action pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, les violences domestiques et liées au genre. Le Conseil d'Etat a pris acte, ce mercredi, du bilan réalisé en la matière.

Le plan d'action 2018-2023 du DF s'articule autour des quatre axes suivants:

1. prévention, sensibilisation et formation;
2. protection des victimes;
3. prise en charge des auteurs;
4. coordination et collecte des données.

Voici une sélection des principales mesures déployées pour chacun des axes.

Le canton de Genève fait œuvre de pionnier

Une ligne téléphonique violences domestiques 0840 110 110 est à disposition 24h/24 et 7j/7. "Genève a été le premier canton de Suisse et reste, à ce jour, le seul du pays à bénéficier d'un dispositif d'écoute anonyme et d'orientation atteignable en tout temps", résume Emilie Flamand, directrice ad interim du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV).

Cette législature a également été marquée par la mise en place, en collaboration avec le Foyer Arabelle, d'une nouvelle prestation d'accompagnement social, mobile et de court terme pour les personnes victimes de violences domestiques hébergées temporairement en hôtel ou par des proches. L'objectif de cette mesure gratuite et immédiate, baptisée service externe de soutien (SES), est d'éviter l'escalade de violences ou la péjoration de la situation, mais aussi d'épargner aux victimes un huis clos en chambre d'hôtel et de préparer, lorsque c'est

possible, un retour à domicile. Ce projet a été inspiré de l'expérience réalisée pendant le confinement du printemps 2020, lors de la pandémie de COVID-19.

Renforcement du cadre légal

Au niveau cantonal, un projet de loi a été déposé pour renforcer le cadre légal de lutte contre les discriminations et les violences liées au sexe et au genre. Ce projet législatif, qui prévoit un renforcement de la sensibilisation et de l'information au public, ainsi que la formation spécifique sur ces thématiques des corps professionnels concernés (police, santé, enseignement, animation auprès des jeunes, etc.), est actuellement à l'étude de la commission des droits humains du Grand Conseil.

La création d'un e-learning et d'un kit de prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail à destination du personnel de l'Etat et mis à disposition des entreprises genevoises fait également partie des mesures concrètes pour lutter contre les violences faites aux femmes. "L'Etat employeur se doit d'être exemplaire et cette formation en ligne est donc obligatoire pour l'ensemble de son personnel", souligne Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines. "L'objectif de diffuser ces outils à large échelle est de faire en sorte de ne plus s'entendre dire: je ne savais pas que mon comportement n'était pas adapté."

Au cours de cette législature, l'accent a également été mis sur la prévention du harcèlement dans l'espace public. A ce titre, l'Etat finance une démarche de labellisation de lieux de fête et de nuit, ainsi qu'un projet de formation et sensibilisation du personnel des maisons de quartier, avec l'association *We can dance it*.

Préparer la suite

Ce plan d'action sera renouvelé au début de la prochaine législature afin de définir de nouveaux objectifs, de nouvelles mesures et de fixer les priorités en matière de lutte contre les violences. Parmi elles figure la mise en œuvre du rapport sur l'hébergement.

La lutte contre les violences faites aux femmes est un combat de tous les jours. Durant le mois de novembre, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a lieu le 25, le BPEV déploie une campagne de sensibilisation aux violences sexistes composée de multiples actions. Découvrez les ici.

Pour tout complément d'information:

- *Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Dejan Nikolic, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF,*

T. 076 527 73 17 ou 079 416 84 10.

- *Mme Emilie Flamand, directrice ad interim du bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences, DF, T. 022 388 74 50.*